



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 13 avril 2021 à 18h

tel : 02.31.27.15.80
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

REUNION A HUIS CLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant que la séance du conseil municipal, convoqué à 18h00, se déroule en période de couvre-feu à partir de 19h et que le public ne peut donc pas y assister,

Considérant que la commune de Cagny n'est pas en capacité de retransmettre les débats de manière dématérialisée, et donc de garantir l'aspect public de la séance à partir de 19h,

Monsieur le Maire propose le vote de la tenue de séance en huis clos à partir de 19h, permettant la sécurité juridique des actes pris ce soir. La majorité absolue doit être atteinte pour que le huis clos soit validé.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- *Décide de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 13 avril 2021 à huis clos à partir de 19h.*

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

REGLEMENT DU CIMETIERE – ARRETE DU MAIRE - INFORMATION

Monsieur le Maire informe que la police des cimetières relève de la compétence exclusive du maire en application des articles L 32212-2 et L 2213-9 du CGCT. Le maire est chargé d'assurer l'hygiène, la salubrité et la tranquillité publiques, le bon ordre et la décence dans le cimetière et de garantir la neutralité des lieux.

A cet effet, le maire arrête un règlement intérieur du cimetière qui permet de répondre aux problèmes des usagers.

La commission « cadre de vie » n'a émis aucune remarque sur l'arrêté concernant le règlement du cimetière qui a été envoyé par mail aux membres du conseil municipal.

Ce règlement sera affiché au cimetière.

RENOVATION DU TERRAIN DE FOOT

Pour la rénovation complète du terrain d'honneur de football avec la reprise de la surface et un arrosage intégré, trois entreprises ont été consultées.

Le bureau municipal a décidé de travailler sur le devis le moins cher envoyé par l'entreprise SOTREN, pour un montant de 68 208,15 €.

En ce qui concerne le grillage autour du terrain, les entreprises consultées ne se sont pas prononcées. Ainsi une autre entreprise a été consultée et le devis serait d'approximativement 26 000 € HT.

S'en suit un débat concernant l'investissement conséquent concernant le terrain de foot. Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal que le terrain de foot n'a jamais été rénové. Il serait de bon augure de le refaire car les autres associations de la commune ont vu évoluer leurs installations.

Le conseil municipal décide à la majorité de prévoir sa rénovation, d'installer un système d'arrosage automatique et un grillage rigide sur le pourtour mais que ce dernier soit enfoncé d'au moins trente

centimètres sous terre. Il est décidé de consulter les communes voisines pour une étude sur leurs terrains de foot, de consulter les entreprises pour la pose d'un grillage rigide autour du terrain ainsi que de se renseigner sur les éventuelles subventions.

URBANISME

INFORMATION - FERMETURE DE LA SUCRERIE, DE LA COOPERATIVE LINIERE ET DES TRANSPORTS PERRENOT

SAINT LOUIS SUCRE (62 route de Paris)

Suite à un rendez-vous avec Monsieur De Gaborit, directeur de l'usine SAINT LOUIS SUCRE, le Conseil municipal est informé de la fermeture définitive de l'usine et du licenciement des neuf derniers employés. La société garderait environ 30 000 m² de terrain pour y stocker la mélasse, avec l'emploi de deux nouveaux employés.

COOPÉRATIVE LINIÈRE (rue de l'Étoile)

Monsieur Génissel s'est entretenu avec Monsieur Chapron, directeur du site de Cagny. L'outil de production qui date de 1965 étant trop vétuste, la fermeture du site de Cagny est programmée en septembre 2023. De plus, les adhérents se trouvant plus au sud de Caen et la production étant nuisible pour les habitations proches, la coopérative se déplacera sur la commune de la Jalousie, route de Falaise. Le site de 8 900 m² serait vendu dans l'état. Il n'y aurait pas de perte de salariés (33 actuellement dont 6 Cagnais).

TRANSPORTS PERRENOT (anciennement Transports Bisson) (3 route de Paris)

Monsieur Génissel s'est entretenu avec Monsieur Bisson, propriétaire du terrain et du bâtiment. Les transports Perrennot étant une très grosse entreprise (6 000 camions et 8 000 salariés), le site de Cagny est devenu trop petit. L'entreprise ayant déjà une agence au sud de Caen, le projet est de faire un seul site et donc de quitter Cagny.

Le bail ayant été reconduit le 1^{er} mars dernier pour une durée de 3 ans, la fermeture du site de 6 000 m² interviendrait en mars 2024.

PROJET DE CESSION DE LA VOIRIE DE LA CITE DE LA SUCRERIE

Suite au rendez vous entre le directeur de l'usine SAINT LOUIS SUCRE, les élus de la Communauté de Communes Val ès dunes et les élus de la commune de Cagny, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que SAINT LOUIS SUCRE souhaite rétrocéder la voirie de la cité de la Sucrierie à la commune. En contrepartie, l'usine céderait plusieurs parcelles à la commune.

Saint Louis Sucre s'engage à prendre en charge les réfections d'enrobés de la voirie aux droits des soulèvements par des racines, incluant l'abattage des arbres correspondants, à changer les toitures des garages de la parcelle AM 140 ainsi qu'à prendre en charge la réfection de l'enrobé devant ces garages et à céder les parcelles AM 130, AM 127 et AM 140.

S'en suit un débat sur le devenir des 85 ha dont Saint Louis Sucre est encore propriétaire.

Suite à la présentation du projet d'aménagement du terrain de l'usine SAINT LOUIS SUCRE, le Conseil Municipal accepte le principe de la demande de rétrocession de la voirie de la cité de la Sucrierie à la commune.

AFFAIRES FINANCIERES

FOURRIERE AUTOMOBILE : CONTRAT D'EXPLOITATION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

Pour exécuter les opérations de fourrière automobile, seul un garage agréé peut intervenir.

Aussi Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'exploitation d'une fourrière automobile pour l'enlèvement des véhicules stationnés depuis longtemps ou abandonnés sur la voie publique avec le garage de l'Ouest de Démouville. Le projet de contrat d'exploitation d'une fourrière automobile est porté à la connaissance de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR)

- autorise Monsieur le Maire à passer un contrat d'exploitation d'une fourrière automobile avec le garage de l'Ouest situé à Démouville pour exécuter les opérations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules stationnés depuis longtemps ou abandonnés sur la voie publique,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

INFORMATION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors de sa réunion du 19 mars 2021, la commission permanente du Conseil Départemental du Calvados a attribué une subvention de 80 000 € à la commune dans le cadre du programme d'aide aux petites communes rurales, pour les travaux de revitalisation du centre bourg.

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE – CONSEIL D'ECOLE DU 11/03/2021

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), un exercice de mise en sécurité a été organisé le 16 février.

- Un point sur le protocole sanitaire a été réalisé.
- Concernant les effectifs, l'école accueille actuellement 150 élèves et il est prévu 152 élèves à la prochaine rentrée scolaire.
- Le conseil d'école se prononce favorablement pour une nouvelle dérogation concernant l'organisation du temps scolaire (semaine de quatre jours) à la rentrée 2021.
- Le projet de fusion des deux écoles, accepté par la mairie de Cagny, avec une ouverture de classe, sera effectif à la rentrée 2021.
- Le collège a été présenté aux parents d'élèves du CM2.

En ce qui concerne la crise sanitaire et la fermeture des écoles, l'Inspection Académique a décidé de regrouper les enfants dont les parents sont prioritaires à l'école de Frénoville. Il n'y a pas de demandes pour les vacances scolaires.

ECOLE MATERNELLE – CONSEIL D'ECOLE DU 15/03/2021

- Les effectifs sont de 84 élèves.
- Plusieurs stagiaires ont été accueillis et ont participé aux préparations de matériel.
- Les enfants et les parents remercient la mairie pour les friandises de Noël.
- Les inscriptions pour les enfants nés en 2018 débiteront après les vacances de Pâques. Il est prévu 21 futurs élèves de Petite Section.
- Le conseil municipal a voté la fusion des écoles. La maternelle et l'élémentaire seront réunies avec une seule directrice pour la rentrée 2021.
- Le conseil d'école a voté à l'unanimité le maintien du système dérogatoire pour l'organisation du temps scolaire (semaine de quatre jours).
- Un exercice intrusion et PPMS ont été réalisés.
- Le conseil remercie la mairie pour l'achat de 16 vélos.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

BUDGET PREVISIONNEL 2021 DE LA LEN (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE)

Les budgets prévisionnels de la LEN étaient jusqu'alors présentés sur une année scolaire. Il a été décidé qu'à partir de 2021, ces budgets seraient élaborés sur une année civile. Le budget prévisionnel pour l'année 2021 est donc présenté par la LEN.

Des modifications sont intervenues suite au passage du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) à la CEG (Convention Territoriale Globale) à partir du 1^{er} janvier 2020.

Ce budget s'élève à 45 395 € à la charge de la commune. Un excédent de 10 280 € réalisé en 2020 a été déduit ainsi que le montant de la participation de la CAF de 17 500 €. Suite au passage à la CTG, la participation de la CAF est reversée à la LEN et non plus à la commune comme précédemment.

En 2021, la LEN percevra la participation de la CAF de l'année 2020 qu'elle reversera ensuite à la commune puisque cette participation n'avait pas été déduite du montant réglé par la commune. La commune émettra un titre de recettes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR)

- valide le budget 2021 présenté par la Ligue de l'Enseignement de Normandie,
- prend note que la participation annuelle prévisionnelle est fixée à 45 395 €,
- prend note qu'un titre de recettes d'un montant de 17 500 € représentant la participation de la CAF de l'année 2020 sera émis par la commune auprès de la LEN,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT DU 19/03/2021

Les points suivants ont été abordés :

- règlement du cimetière : la commission n'a émis aucune objection ou remarque concernant le projet d'arrêté du maire.
- Plaques explicatives : suite au travail et idées de Jean-Paul Hauguel, la commission propose :
 - ✓ Réalisation de 2 ou trois panneaux explicatifs (avec photos) sur le cimetière :
 - son histoire
 - la localisation et explication des anciennes tombes de la famille Mesnage et des tombes en lien avec les guerres
 - poser éventuellement 2 ou trois plaquettes avec noms et dates pour autres « illustres »

La commission propose d'installer ces panneaux sur le mur intérieur côté RD 225 (Route d'Emiéville).

Il faudra acheter la signalétique pour répertorier les allées.

- Emplacement des jeux extérieurs : la commission propose le montage de ces jeux près du city stade avec un aménagement de bancs et tables et une réflexion pour installer du mobilier urbain au Placan (jeu pour tout petit ou autre sauf bancs et table pour éviter le squat devant ces quelques maisons).

Les élus, favorables à cette idée, demandent à ce que l'installation des jeux extérieurs soit faite avant l'été.

- Questions diverses :

- Afin que les familles/habitants puissent se rendre au Petit Bois avec plus de facilité, la commission propose de continuer l'allée se terminant près du city stade jusqu'au Petit Bois.
- Prévoir l'enlèvement de toutes les bûches et bois élagués du Petit Bois.
- Prévoir avec le service technique l'amélioration du fleurissement des hameaux (beaucoup de haies/buissons et peu de fleurs)
- Prévoir l'opération « Plantation d'un arbre pour les naissances de 2020 ».

COMMISSION JEUNESSE DU 29/03/2021

Visite et rencontre de la commission avec Blandine Wassner, coordinatrice et Anaïs Catherine, animatrice. Bilan positif : de plus en plus d'enfants le mercredi.

Vacances d'hiver, 18 enfants la première semaine, 14 enfants la deuxième semaine.

Pas de grosse baisse de fréquentation malgré la crise.

Local Jeunes : le local est ouvert le samedi après midi et cela fonctionne plutôt bien.
Il existait un problème des enfants âgés de 10 ans et demi (CM2), ils ne pouvaient pas accéder au local jeune car ils n'avaient pas l'âge de 11 ans révolus.
Il a été proposé lors de la commission que tous les enfants qui sont scolarisés en CM2, seront autorisés à fréquenter le local jeunes et le conseil valide cette idée.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

CDC VAL ES DUNES – AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG DE CAGNY – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

La commune de Cagny et la communauté de communes Val ès dunes ont constitué un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de bourg à Cagny, la CDC ayant à sa charge la voirie et les pistes cyclables. Il convient d'établir un avenant n° 1 à cette convention afin d'acter le montant réel de travaux à l'issue de la consultation réalisée par la commune.

Les montants sont les suivants :

Pour le lot n° 1 « voirie et réseaux divers » :

- 678 975,80 € HT pour Cagny
- 161 019,82 € HT pour Val ès dunes

Pour le lot n° 2 « espaces verts et mobiliers » :

- 119 469,90 € HT pour Cagny.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- *Approuve la passation d'un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de bourg à Cagny ayant pour objet d'acter les montants des travaux pour chaque membre du groupement,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/03/2021

Lors de la séance du 18 mars 2021, le conseil communautaire :

- approuve le principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage portant sur la gestion et l'exploitation de centre aquatique DUNEO et le principe de lancement de la procédure de délégation de service public de la gestion et l'exploitation du centre aquatique DUNEO pour une durée de quatre ans.
- Sollicite la dotation générale de décentralisation pour la réalisation du PLUi de Val ès dunes et toutes autres subventions éligibles.
- Décide de retenir la rue Lucien Ropars à Cagny (remplacement de canalisation sur 80 ml) – priorité 2 pour le programme de réhabilitation d'assainissement collectif 2021.
- Décide de transférer la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes Val ès dunes et de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.
- Approuve la passation d'un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de bourg à Cagny ayant pour objet d'acter les montants des travaux pour chaque membre du groupement.

Monsieur le Président indique que la société Snidaro, carreleur sur le chantier de construction de DUNEO, s'est vu rejeter son dernier recours devant le Conseil d'Etat.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/03/2021

Lors de la séance du 25 mars 2021 :

- Le travail des commissions concernant les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement est restitué.
- Monsieur Patrice MARTIN présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.
- Décide d'opter pour la conclusion du contrat type collectivité proposé par Citeo au titre de la filière papiers graphiques et pour la conclusion du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par Citeo au titre de la filière emballages ménagers.
- Décide de modifier le règlement intérieur de la déchetterie à partir du 1^{er} mai 2021 comme suit :
 - Pour tous les flux, les apports des déchets en quantité dites industrielles peuvent être acceptés en déchetterie selon la tarification des dépôts des professionnels ou pour les produits non facturés aux professionnels selon la tarification des marchés appliquée à Otri.
- Décide du forfait de 150 € pour la mise à disposition d'une benne à un administré pour une durée d'environ 24 heures et de sa rotation, et du forfait de 150 € + la répercussion du coût de traitement du déchet pratiqué sur la déchetterie de Moulou ou répercussion du coût de la mise en décharge avec la TGAP suivant le type de produit déposé pour la mise à disposition d'une benne pour une durée d'environ 24 heures et de sa rotation, pour toutes autres prestations exceptionnelles.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La CDC Val ès dunes a adressé à la commune son rapport d'orientation budgétaire 2021 qui a été communiqué aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Prend acte de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2021 de la CDC Val ès dunes,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

SIAEP D'ARGENCES- CLOS MORANT

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 10/03/2021

Le Comité syndical :

- Approuve le compte de gestion 2020.
- Vote le compte administratif 2020.
- Adopte le budget primitif 2021.
- Approuve la convention de partenariat entre le Syndicat et SAUR pour les centres communaux d'action sociale des communes membres
- Décide de retenir l'entreprise FLORO TP pour le dévoiement de canalisations dans le cadre de la déviation Bellengreville-Vimont pour un montant de 81 287,50 € HT pour la tranche ferme et 179 188,50 € HT pour la tranche optionnelle.
- Décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante : « Article 2 : à compter du 1^{er} juillet 2021, le SIAEP d'Argences – Clos Morant devient le syndicat mixte dénommé « Eau de Val ès dunes ».

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Remerciements :
 - Colis offerts aux Aînés pour le geste et la qualité du colis
 - Friandises offertes à l'EHPAD

- Travail réalisé dans le Petit Bois
- 2. Nouveau commerce ambulant (produits mexicains) le mercredi de 11h30 à 13h30 et de 17h à 19h
- 3. Elections régionales et départementales : permanences des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin 2021
- 4. Site de dépistage – tests PCR : des administrés remercient la commune et les équipes mobiles de dépistage pour l'organisation et la gentillesse des équipes

QUESTIONS DIVERSES

MARCHÉ

Interpellée plusieurs fois, Marie-Laure THIERY demande où en est l'installation du marché dans le bourg. Magali LONCLE répond qu'il y a plusieurs demandes mais que l'installation se fera l'année prochaine en raison des travaux dans le centre bourg.

FEUX TRICOLORES

David BOUDET signale un défaut de temporisation des feux tricolores.

Une demande d'intervention a déjà été faite dans la journée et le problème semble réglé.

Si ce n'est pas le cas, une nouvelle demande de maintenance sera faite par les services de la mairie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Emmanuel LAUDO signale un défaut de l'éclairage public place André Gauderlot. Une demande d'intervention sera faite par les services de la mairie.

Déviation VIMONT/BELLENGREVILLE

Dans le cadre de la déviation des communes de VIMONT et BELLENGREVILLE, David BOUDET demande s'il y a un projet de gratuité de l'autoroute jusqu'à CAEN. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu.

PERSONNEL COMMUNAL

Yoann GIBON demande où en est l'audit sur le personnel administratif. Monsieur le Maire répond que le contexte n'y était pas favorable avec les absences et le travail sur la transmission du budget. L'audit du personnel administratif aura lieu dans quelques semaines. Le personnel technique n'est pas prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58